



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 11/04/2024

Berger
Levrault

Département de Maine-et-Loire
Arrondissement de Saumur
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU
ID : 049-200053213-20240326-CM_DEL_24015-DE

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint SICOT, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121 10, L. 2122 7 et L. 2122 8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE-BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents excusés : Dean BLOUIN (pouvoir à Pascal NOGRY) ; Christelle LE-BRUN ; Jean-Marc MÉTAYER ; Samuel MAUPETIT (pouvoir à Thierry CHEVRIER) ; Sylvie RROUSSIASSE ; Cécile MOREL (pouvoir à Angélique RÉTIF)

Secrétaire de séance : Philippe PÉAN

CM-DEL-24015 / FOURNITURES SCOLAIRES EET LOISIRS/TRANSPORTS-DOTATIONS 2024 AUX ÉCOLES

Monsieur Le Maire, sur proposition de la commission scolaire réunie le 15 janvier dernier, propose d'attribuer une dotation globale de 58.00 € par élève pour chaque école répartie comme suit :

Effectifs au 1er janvier 2024 :

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| - Ecole Publique du Tertre Brion | : 86 élèves |
| - Ecole de Fontaine Guérin | : 80 élèves |
| - Ecole Ste Thérèse Brion | : 45 élèves |

➤ Fournitures scolaires : Proposition 2024 :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Ecole Publique du Tertre Brion | : 43 €/élève soit 3 698€ |
| Ecole de Fontaine Guérin | : 51 €/élève soit 4 080 € |
| Ecole Ste Thérèse Brion | : 42 €/élève soit 1 890 € |

➤ **Loisirs/transports : Proposition 2024**

- Ecole Publique du Tertre Brion : 15€/élève soit **1 290€**
- Ecole de Fontaine Guérin : 7 €/élève soit **560 €**
- Ecole Ste Thérèse Brion : 16 €/élève soit **720 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

ACCEPTÉ les propositions de Monsieur Le Maire ci-dessus citées.

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 26 mars 2024

Le maire, Sandro GENDRON

